

- (ii) rotary joints that are capable of transmitting more than one isolated channel or that have a bandwidth greater than 5 per cent of the centre mean frequency, other than rotary joints used in air traffic control equipment and carry combinations of frequencies suitable for secondary surveillance radar antennae co-mounted on a primary radar antenna and that do not have a bandwidth greater than 5 per cent of the centre mean frequency,
- (iii) magnetic waveguide components, including gyro magnetic waveguide components, or
- (iv) diode waveguide components that use diodes included in item 1544;
- (d) TEM devices that use
- (i) magnetic or gyromagnetic properties, or
- (ii) diodes included in item 1544;
- (e) TR and anti-TR tubes, and specially designed components therefor, other than those that are designed for use in waveguides and that are in civil use for ground or marine radar and operate at a peak power
- (i) not greater than 3 MW and at a frequency of 1.5 GHz or less,
- (ii) not greater than 1.2 MW and at a frequency between 1.5 and 6 GHz; or
- (iii) not greater than 300 kW and at a frequency between 6 and 10.5 GHz;
- (f) assemblies and subassemblies in which the isolating base material functions as a dielectric as used in stripline, micro-strip or slotline, other than those specifically designed for use in civil television systems to meet ITU standards and that use, as an isolation material, paper-base phenolics, glass cloth melamine, glass cloth epoxy resin, polyethylene terephthalate or any other isolating material that has an operating temperature of 150°C or lower;
- (g) phased-array antennae and subassemblies that are designed to permit electronic control of beam shaping and pointing, and specially designed components therefor including duplexers, phase shifters and associated high-speed diode switches other than duplexers and phase shifters that are specially designed for use in civil television systems or other civil radar or communication systems not included elsewhere in this List;
- (h) other antennae that are specially designed for operation at frequencies above 30 GHz and have a diameter of less than 1 m, and specially designed components therefor;
- (i) microwave assemblies or subassemblies that have circuits which are fabricated by the same processes used in integrated circuit technology and that cover active circuit elements;
- (j) microwave assemblies or subassemblies that contain bandpass or bandstop filters and are capable of operating at frequencies of 3 GHz or greater;
- (k) amplifiers; and
- (l) PIN modulators.
- (ii) joints rotatifs pouvant transmettre plus d'un canal isolé ou ayant une bande passante supérieure à 5 pour cent de la fréquence centrale moyenne, à l'exclusion de ceux utilisés dans l'équipement de contrôle de la circulation aérienne et portant des combinaisons de fréquences appropriées à des antennes de radar de surveillance secondaire montées sur une antenne de radar primaire et n'ayant pas une bande passante supérieure à 5 pour cent de la fréquence centrale moyenne,
- (iii) éléments de guides d'ondes magnétiques ou gyromagnétiques,
- (iv) éléments de guides d'ondes à diodes comprenant des diodes incluses dans l'article 1544;
- d) dispositifs employant le mode TET qui:
- (i) soit utilisent les propriétés magnétiques ou gyromagnétiques,
- (ii) soit comprennent des diodes incluses dans l'article 1544;
- e) tubes TR et anti-TR et composants spécialement conçus pour ces tubes, à l'exception de ceux qui sont conçus pour être utilisés dans des guides d'ondes qui font l'objet d'un usage civil dans les radars au sol ou les radars marins et qui fonctionnent, selon le cas:
- (i) à une puissance de crête ne dépassant pas 3 MW et à une fréquence d'au plus 1,5 GHz,
- (ii) à une puissance de crête ne dépassant pas 1,2 MW et à une fréquence de 1,5 GHz à 6 GHz,
- (iii) à une puissance de crête ne dépassant pas 300 kW et à une fréquence de 6 GHz à 10,5 GHz;
- f) ensembles et sous-ensembles dans lesquels le matériau de base isolant fonctionne comme un diélectrique, tel celui utilisé dans les guides d'ondes à rubans, les lignes microbandes et les lignes fendues, à l'exclusion des ensembles et sous-ensembles spécifiquement conçus pour être utilisés dans des systèmes civils de télévision répondant aux normes de l'UIT et employant comme matériau isolant du papier bakérisé, du tissu de verre mélamine, du tissu de verre à base de résine époxyde, du téréphtalate de polyéthylène ou tout autre matériau isolant dont la température de service est d'au plus 150 °C;
- g) antennes électroniquement orientables et leurs sous-ensembles, conçus pour permettre la commande électronique de la forme et de l'orientation du faisceau et les composants spécialement conçus pour ces antennes, notamment les duplexeurs, déphaseurs et commutateurs à diodes rapides associés, mais à l'exclusion des duplexeurs et déphaseurs spécialement conçus pour être utilisés dans les systèmes de télévision civile ou dans d'autres systèmes civils de radar ou de télécommunications qui ne sont pas inclus dans la présente liste;
- h) autres antennes spécialement conçues pour fonctionner à des fréquences supérieures à 30 GHz, ayant un diamètre de moins de 1 m et les composants spécialement conçus pour ces antennes;
- i) ensembles et sous-ensembles à micro-ondes comportant des circuits fabriqués selon les mêmes procédés que ceux qui sont utilisés dans la technologie des circuits intégrés et qui comportent des éléments de circuits actifs;
- j) ensembles et sous-ensembles à micro-ondes, qui contiennent des filtres passe-bande ou des éliminateurs de bande, capables de fonctionner à une fréquence d'au moins 3 GHz;
- k) amplificateurs;
- l) modulateurs PIN.